L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 4 DECEMBRE 1889.

THÉATRES DE L'OPÉRA.

Les Huguenots.—Début de M. St-Jean.

En thèse générale, on le sait, nous commençonsnous, ce court de la semaine, les matinées théâtrales, afin d'en servir le mou, vaille que vaille, dans notre revue de dimanche. Il ne produit cependant des comédies et nous nous départons de cette règle.

La représentation du *Trouvère* nous offre une de ces comédies. Non pas que nous voulions en rendre compte, à proprement parler ; mais puisqu'elle a complètement réussi, nous jugeons bon de consacrer le fait du succès, puisqu'il doit avoir décisive influence sur le succès de demain : les *Huguenots*.

Le *Trouvère* était l'ouvrage choisi pour le début du nouveau ténor de l'Opéra, M. Guille, artiste très favorablement annoncé et qui a justifié le bien dit de lui par anticipation. Il est vrai que son passage à la Nouvelle-Orléans, il y a près de quatre ans, antérieurs, en quelque sorte, cette avance d'éloges.

Nous avions entendu M. Guille, dans un concert, et il nous avait laissé d'excellents souvenirs. Mais du concert à la rampe il y a loin, et restait pour nous à connaître l'artiste lyrique.

Cette connaissance est, nous ne dirons pas faite—on ne juge pas sur un rôle—mais elle qui commencée et jusqu'ici nous nous est fidéliteus.

Nous ferirons notre appréciation à cet égard dans notre prochain Bulletin Artistique ; aujourd'hui c'est celle du grand juge, de notre maître à tous, c'est celle du public que nous avons à donner.

Tous la résumeront en peu de mots : M. Guille a obtenu un succès complet, qui s'est manifesté par des bravos spontanés, chaleureux, par des rappels nombreux, par un bis, par des bouquets venus des loges. Tout beja dit à des qualités vocales, à des qualités de chanteur dont nous savons à nous occuper.

M. Guille est un très bel atout ajouté à la troupe, dont, nous le répétons, on trouverait difficilement l'équivalent dans la province française.

Du reste l'auditoire d'hier a témoigné entièrement de sa pleine satisfaction, et il a en raison, car l'exécution du *Trouvère* a été de celles qui marquent dans une campagne théâtrale.

Nous le pensons et sincèrement que notre devoir, après avoir dit la brillante réussite du débutant, est d'adresser nos compliments à tous les artistes chargés de l'interprétation de l'œuvre de Verdi : Mmes Dearise, Leavington, MM. Ballerey et Dubeir ; il demande que sa communication soit référée à l'avocat de la ville, pour qu'il obtienne son opinion à cet égard.

Le voyer est autorisé à s'abstenir jusqu'au 10 décembre.

Rapport du voyer au sujet du contrat de la Compagnie des Eaux.

Le commissaire Lâche informe le Conseil de la nomination de R. S. Hains comme gardien du pont du Bayou St-Jean en remplacement de E. St-Amand, démissionnaire.

Plainte des juges de la Cour Civile au sujet de l'éclairage fourni par la Louisiana Electric Light Company.

La Firemen's Charitable Association informe le Conseil de la nomination du capitaine John Journée comme membre du Bureau des Commissaires.

Conformément à une motion de M. Haag, l'avocat de la ville, soumet son opinion au sujet des privilèges de la compagnie de l'Illinois Central.

Il déclare n'avoir trouvé aucune ordonnance de ville ou d'Etat obligeant la dite compagnie à maintenir ses usines de construction à la Nouvelle-Orléans.

Quant au privilège de la rue St-Joseph, les ordonnances 1468 et 1621 exigent que entre les rues Baronne et Front les wagons soient traînés par des mules et non par la vapeur.

L'ordonnance 1031 de 1871 autorisait l'emploi des locomotives à la condition que cette autorisation pourrait être retirée par le Conseil au gré de celui-ci. Cependant sous cette provision le Conseil pourrait user du même droit. A mon avis, le Conseil peut donc défendre l'usage des locomotives. Quant au nombre de wagons qui composent un train et aux heures durant lesquelles les trains passeront sur la voie, il est impossible de trouver aucun règlement à cet égard.

Référé au Comité des rues et débarcadères.

Protestation de la Compagnie de l'Illinois Central par le ministère de son agent général S. B. McConnico, contre toute ordonnance l'obligeant à construire des barrières à l'intersection des rues.

La compagnie prétend que si l'ordonnance est adoptée les compagnies de chars doivent être obligées à payer la moitié des dépenses, qu'un délai de 90 jours doit être accordé pour la construction de ces portes et que lorsque les véhicules les détériorelaient les propriétaires seraient tenus de payer les dégâts.

Une amende devra être aussi imposée à ceux qui passeront sous les barrières après leur fermeture, et si ce système est jugé défectueux, la ville devra en payer la démolition. Référé au comité des rues et débarcadères.

Lecture du budget des recettes. Référé au comité.

M. Chas. C. Piper demande à être nommé membre du bureau des commissaires du département du feu (payé) du sixième district. Référé.

Les ordonnances relatives aux finances sont votées, et signées par le maire. Elles seront promulguées aujourd'hui même, et les employés de la ville seront payés demain ; la police, vendredi, et les ouvriers samedi.

Lecture de l'ordonnance de la Louisiana Electric Light Company, pour le paiement de sa note du mois de novembre.—M. Claiborne pense que les plaintes de la population doivent être écoutées par le Conseil et que si l'on n'est pas solaire on ne doit pas payer.

M. Clark excuse la Compagnie à cause des accidents arrivés à ses machines et du déménagement auquel elle se prépare.

M. Brittin déclare qu'il y a une balance de $4000 due à la Compagnie et il propose de payer à celle-ci ce qui lui est dû, moins les défectuosités mentionnées.

M. Hodgson demande que la compagnie soit payée pour qu'elle a placé 52 lampes supplémentaires que la ville ne paie pas.

M. Prague déclare qu'une déduction de 10 0/0 est faite sur les lampes qui ne brûlent pas.

M. Brittin déclare que la question doit être l'objet d'une enquête du prix pour l'éclairage et les lampes doivent brûler. Il faut découvrir où est le tort et apporter le remède nécessaire.

M. Hodgson fait remarquer que le chef de police signale journellement les lampes qui n'éclairent pas.

M. Daniels dit que la police devrait à son tour être surveillée afin que ce qu'elle néglige de signaler soit rapporté au Conseil.

L'ordonnance est votée par 24 contre 6.

Lecture de l'ordonnance relative à l'établissement de barrières à l'intersection des lignes de chemins de fer par les lignes de chars excepté lorsque celles-ci sont établies dans des rues larges de 100 pieds au plus. Adoptée.

Adoption de l'ordonnance relative aux marchés privés, en vertu de laquelle tout marché privé doit être établi à six pieds au moins des marchés publics. M. Dodenhoffer vote non.

Lecture de l'ordonnance relative à la location des marchés.

Un amendement est offert par M. Hannemann et adopté, lequel consiste à louer les marchés qu'à des citoyens des Etats-Unis.

M. Clark propose de renverser la discussion à une réunion spéciale du Conseil qui sera tenue demain soir à cet effet. Adopté.

L'ordonnance relative à l'organisation d'un corps de pompier payé dans le 6me district est adoptée par 25 contre 1, M. Prague votant non.

L'ordonnance sera promulguée jeudi et le Capt. Thos O'Neil nommé chef. Se nommant aux nouveaux au Bureau des commissaires qui sera formé jeudi.

Communication du Sauvagerie, qui demande l'autorisation de construire un tabernacle pour loger des chanteurs pendant la durée du carnaval.

Le Conseil ajourne, après lecture de quelques autres ordonnances utilisées aux comités.

Revue.—C'est demain que doit avoir lieu, à 2 heures P. M., en square Lafayette, la revue du chef de police, à laquelle la milice et le Conseil municipal sont invités.

Jamais connu.—Hier, à 2 heures P. M., un nommé Chas. Boullet, employé à Southport, a eu la jambe gauche amputée sous son poids de coton. Il a été apparemment chez lui, rue Hanson, près Gentilly.

Accident.—Hier soir à 7 h. 30, un nommé John O'Brien, âgé de 20 ans, employé de l'Illinois Central, a été pris entre deux wagons et a eu un bras cassé. Il a été envoyé à l'Hôpital.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 4 déc. 1889.
Indications pour la Louisiane—Temps beau, temperature stationnaire, vents de sud.

Température du 3 décembre 1889.
Thermomètre R. & L. Charles, Opticien.

Heure Centrale	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	[illegible]	[illegible]
Midi	[illegible]	[illegible]
6 heures du soir	[illegible]	[illegible]

Cour Supérieure.—Mme veuve Olivier Michel contre A. R. Riton. Jugement annulé.

Mme Michel McGuire contre W. R. Ringrose. Jugement confirmé.

Cour Civile de District. — Les successions Cœur Jones, Mme Vidal Laura et J. P. Carter sont ouvertes.

D. G. Dowling demande l'émancipation.

Jacob Grossman contre Alcide Le Beque pour $192.

Estk, Brauer & First contre Moses Mayer pour $520.

Cour Criminelle.—Section A.—

Petit jury.

C. F. Farrell, C. Fournon, Geo Landmaier, S. Löwenberg, H. Lee, D. H. Kennedy, E. F. Hickey, S. B. Coleman, Joseph Emling, H. E. Fleppoller, T. J. Fehlhauer, J. Garvey, H. Hoffmann, J. M. Cusery, J. S. Talmage, R. B. Schmidt, H. C. Miller, F. Lemaigre, Theo Resin, John T. Hernsheim, Chas Cannon, A. B. Green, R. G. Eyrich, T. M. McGrevy, J. H. Bruns, H. G. Gildermeister, S. Kaiz, Ben. F. Percy, G. P. Baddendorff, J. H. Abrams, John B. Almendingle, Isaac Loeb, Wm. Y. West, Julius Zoberbier, E. J. Wheelahan, George Wolfe, C. M. Clement, Geo. Mentreuil, Thos. Sherlock, Silas E. Payne, David Moriarity, Louis Warman, John J. Paquette, Paul A. Bacon, Chas. Bosh, Bernard Anthony, Albert Tesson, Martin Werling, Joseph Weil, R. F. Woods, S. Henderson, L. M. Gex, Aut. Lagmann, Chas. Schmidt, A. B. Schwartz, John L. Laville, Louis Schwartz; Geo. Schultz, A. J. Gormandy.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil s'assemble à 7 heures 30, sous la présidence du Maire.

Vingt-six membres répondent à l'appel.

Lecture est donnée du message du maire.

1. Rapport du trésorier pour la semaine finissant le 30 novembre.

2. Rapport du commissaire de police et des édifices publics, relatif aux travaux des prisonniers

3. Pétition de J. J. Aycock, percepteur des loyers du marché Jefferson pour obtenir le remboursement d'une amende de $25 imposée par le recorder Landry.

4. Communication de l'hon. E. Wills, sous-recorder, relative à la juridiction du recorder pro tem. du parquet le Conseil, conformément à l'art. 51 de la Charte de la ville; il demande que sa communication soit référée à l'avocat de la ville, pour qu'il obtienne son opinion à cet égard.

Le voyer est autorisé à s'abstenir jusqu'au 10 décembre.

Rapport du voyer au sujet du contrat de la Compagnie des Eaux.

Le commissaire Lâche informe le Conseil de la nomination de R. S. Hains comme gardien du pont du Bayou St-Jean en remplacement de E. St-Amand, démissionnaire.

Plainte des juges de la Cour Civile au sujet de l'éclairage fourni par la Louisiana Electric Light Company.

La Firemen's Charitable Association informe le Conseil de la nomination du capitaine John Journée comme membre du Bureau des Commissaires.

Conformément à une motion de M. Haag, l'avocat de la ville, soumet son opinion au sujet des privilèges de la compagnie de l'Illinois Central.

Il déclare n'avoir trouvé aucune ordonnance de ville ou d'Etat obligeant la dite compagnie à maintenir ses usines de construction à la Nouvelle-Orléans.

Quant au privilège de la rue St-Joseph, les ordonnances 1468 et 1621 exigent que entre les rues Baronne et Front les wagons soient traînés par des mules et non par la vapeur.

L'ordonnance 1031 de 1871 autorisait l'emploi des locomotives à la condition que cette autorisation pourrait être retirée par le Conseil au gré de celui-ci. Cependant sous cette provision le Conseil pourrait user du même droit. A mon avis, le Conseil peut donc défendre l'usage des locomotives. Quant au nombre de wagons qui composent un train et aux heures durant lesquelles les trains passeront sur la voie, il est impossible de trouver aucun règlement à cet égard.

Référé au Comité des rues et débarcadères.

Protestation de la Compagnie de l'Illinois Central par le ministère de son agent général S. B. McConnico, contre toute ordonnance l'obligeant à construire des barrières à l'intersection des rues.

La compagnie prétend que si l'ordonnance est adoptée les compagnies de chars doivent être obligées à payer la moitié des dépenses, qu'un délai de 90 jours doit être accordé pour la construction de ces portes et que lorsque les véhicules les détériorelaient les propriétaires seraient tenus de payer les dégâts.

Une amende devra être aussi imposée à ceux qui passeront sous les barrières après leur fermeture, et si ce système est jugé défectueux, la ville devra en payer la démolition. Référé au comité des rues et débarcadères.

Lecture du budget des recettes. Référé au comité.

M. Chas. C. Piper demande à être nommé membre du bureau des commissaires du département du feu (payé) du sixième district. Référé.

Les ordonnances relatives aux finances sont votées, et signées par le maire. Elles seront promulguées aujourd'hui même, et les employés de la ville seront payés demain ; la police, vendredi, et les ouvriers samedi.

Lecture de l'ordonnance de la Louisiana Electric Light Company, pour le paiement de sa note du mois de novembre.—M. Claiborne pense que les plaintes de la population doivent être écoutées par le Conseil et que si l'on n'est pas solaire on ne doit pas payer.

M. Clark excuse la Compagnie à cause des accidents arrivés à ses machines et du déménagement auquel elle se prépare.

M. Brittin déclare qu'il y a une balance de $4000 due à la Compagnie et il propose de payer à celle-ci ce qui lui est dû, moins les défectuosités mentionnées.

M. Hodgson demande que la compagnie soit payée pour qu'elle a placé 52 lampes supplémentaires que la ville ne paie pas.

M. Prague déclare qu'une déduction de 10 0/0 est faite sur les lampes qui ne brûlent pas.

M. Brittin déclare que la question doit être l'objet d'une enquête du prix pour l'éclairage et les lampes doivent brûler. Il faut découvrir où est le tort et apporter le remède nécessaire.

M. Hodgson fait remarquer que le chef de police signale journellement les lampes qui n'éclairent pas.

M. Daniels dit que la police devrait à son tour être surveillée afin que ce qu'elle néglige de signaler soit rapporté au Conseil.

L'ordonnance est votée par 24 contre 6.

Lecture de l'ordonnance relative à l'établissement de barrières à l'intersection des lignes de chemins de fer par les lignes de chars excepté lorsque celles-ci sont établies dans des rues larges de 100 pieds au plus. Adoptée.

Adoption de l'ordonnance relative aux marchés privés, en vertu de laquelle tout marché privé doit être établi à six pieds au moins des marchés publics. M. Dodenhoffer vote non.

Lecture de l'ordonnance relative à la location des marchés.

Un amendement est offert par M. Hannemann et adopté, lequel consiste à louer les marchés qu'à des citoyens des Etats-Unis.

M. Clark propose de renverser la discussion à une réunion spéciale du Conseil qui sera tenue demain soir à cet effet. Adopté.

L'ordonnance relative à l'organisation d'un corps de pompier payé dans le 6me district est adoptée par 25 contre 1, M. Prague votant non.

L'ordonnance sera promulguée jeudi et le Capt. Thos O'Neil nommé chef. Se nommant aux nouveaux au Bureau des commissaires qui sera formé jeudi.

Communication du Sauvagerie, qui demande l'autorisation de construire un tabernacle pour loger des chanteurs pendant la durée du carnaval.

Le Conseil ajourne, après lecture de quelques autres ordonnances utilisées aux comités.

Revue.—C'est demain que doit avoir lieu, à 2 heures P. M., en square Lafayette, la revue du chef de police, à laquelle la milice et le Conseil municipal sont invités.

Jamais connu.—Hier, à 2 heures P. M., un nommé Chas. Boullet, employé à Southport, a eu la jambe gauche amputée sous son poids de coton. Il a été apparemment chez lui, rue Hanson, près Gentilly.

Accident.—Hier soir à 7 h. 30, un nommé John O'Brien, âgé de 20 ans, employé de l'Illinois Central, a été pris entre deux wagons et a eu un bras cassé. Il a été envoyé à l'Hôpital.

Bal de la Société de St-Maurice.—Jolie et très agréable fête, celle donnée samedi soir, à la salle de l'Union Française, par la Société de St-Maurice. Bien d'étonnant, d'ailleurs, à cela ; elle tire coutumière du fait, autant de sociétés, autant de bals, autant de succès de bon aloi elle a à son actif. Ayant établi son siège tout-à-fait au bas de la ville, à chaque sa quelque sorte que le trolleur, au district et St-Bernard, elle a anglobé dans son sein toutes les familles de ce vaste quartier. Tout le monde se fait disciples d'hors St-Maurice.

Les fêtes de la *Société* y sont la fête de tous, elle y devient le grand événement de l'année. On joue là à l'Eglise ses plus beaux atours, comme les dames en les manières.

La Société au grand complet se rend à la messe, dimpsen et bannière au vent et musique en tête. On y fait de la grande et belle musique, ni plus ni moins que dans une cathédrale, et de charmantes demoiselles conduites par de jolis messieurs, s'font des quêtes miraculeuses.

Vendredi, il y a parade ; le soir, bal ; Dieu sait comme on s'y amuse et combien il dure. Voulez-vous voir une fête bien gaie, bien franche, à mettre urbaine, à moitié champêtre, où chacun tient qu'il peut et aussi bonnêtement qu'il peut aller, à celle des St-Mauricéens.

C'est cette brave et bonne société qui donnait, samedi soir, son bal annuel, à la salle de l'Union, rue des Remparts. Beaucoup, beaucoup de monde et, ce qui vaut mieux encore, de braves et bonnes gens.

La salle était richement décorée ; partout, des drapeaux, des tentures, des fleurs ; au fond, toute une ornementation grandiose entour de la tribune des musiciens. Dans la tribune, l'orchestre Wolff, au grand complet ; dans la salle, une foule pleine d'animation ; dans le vestibule précédant la grande salle, des rafraîchissements à bouche que veux-tu ; en bas, un élégant restaurant, un sobre assez délicat que copieux.

C'est le grand, l'indispensable Baptiste Canbres qui l'avait préparé ; c'est tout dire. Aussi coupe, aussi bien que bal ont-ils eu un succès pyramidal et laisseront de délicieux souvenir aux amateurs de la diseuse comme à ceux de la cuisine.

Voici comment se composait le comité des préparatifs :

MM. Sébastien Roy, président ex-officio ; Jos. Adler, président ; Jos. Mauran, L. Dupont, G. Duino, J. De le Wèvre, E. Hamelan et Jules Dambrun.

La société a pour officiers MM. Sébastien Roy, président ; E. J. Méral, premier vice-président ; J. M. Pomas, second vice-président ; L. P. Bouby, secrétaire, Wm F. Roy, secrétaire aux finances ; Albert Dasot, trésorier ; A. M. Escudier, grand marshal ; Administrateurs : Joseph Maumus, Ang. J. Cuvelier, Joseph Adler, Joseph Abadie, Jules de la Wevre, Pierre Berges, Gme Bosse, Anthony Sambola, Jean Campagnolle, J. M. Bonneau.

Bell Road.—Par Ordonnance de la Compagnie du Louisville-Nashville, les autres compagnies de chemins de fer ont décidé de construire au plus tôt une ligne de voie ferrée, M. Chas. Marshall, surintendant de la compagnie L. N., a déjà pressenti le maire à cet égard, en le plan s'exécuterait à bref délai.

Il comprendrait une double ligne passant rue Claiborne et une gare centrale.

Ce plan semble pas toutefois réunir les avantages du premier plan, lequel consistait à établir la ligne derrière les faubourgs.

Autopsie.—Le Dr Archinard a fait hier à l'hôpital l'autopsie de l'inconnu mort la veille au soir. Il est mort d'une fracture du crâne mesurant 4 pouces de long, laquelle avait déterminé la rupture de vaisseaux sanguins et une hémorrhagie, cause de la mort. On croit qu'il se nommait Jean François.

Ouverture du nouvel hôpital.—C'est aujourd'hui, à 4 h. 30 P.M., que sera ouverte le nouvel hôpital gratuit pour le traitement des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.

Il est situé No 28 rue Bed Remparts, entre Canal et l'avenue Tulane, et toutes les personnes qui trouveront quelque intérêt à le visiter aujourd'hui à l'heure indiquée, y sont cordialement invités par les directeurs.

M. Jeff. Davis.—Un changement vers le mieux s'est produit dans l'état de M. Jeff. Davis. Après avoir passé une bonne nuit il n'a pas eu de fièvre dans la journée et s'est trouvé plus reposé qu'à l'ordinaire, et aussi capable de garder les aliments qu'il a pris, ce qu'il n'avait pu faire jusqu'ici. Ce sont là d'heureux symptômes qui encouragent les médecins et leur laissent entrevoir la possibilité de la guérison.

Noye.—Hier matin, à 11 heures, un nommé James Creighton, âgé de 35 ans, qui travaillait à bord du steamship *Cyrien*, au pied de la rue Ste-Marie, est tombé dans le fleuve et s'est noyé.

Le corps n'a pas été retrouvé.

Espagne.

Nous trouvons la dépêche particulière suivante dans le *Temps* du 18 novembre :

Madrid, 17 novembre, 9 h. 45.

Les nouvelles du Brésil causent une impression pénible chez les royalistes espagnols et une impression profonde chez les républicains. On estime que cette révolution aura un contre-coup chez les républicains de grandes villes de Portugal, qui sont chaque jour plus nombreux, plus actifs, dans la bourgeoisie et les classes ouvrières portugaises. Surtout à Lisbonne et à Oporto, les républicains étaient en relations suivies avec les républicains brésiliens et avaient depuis longtemps préparé la révolution, qui n'a été retardée que par défiance pour la popularité personnelle de l'empereur don Pedro.

Les nouvelles du Brésil ont causé d'autant plus de sensation, que le général Cassola, à la Chambre, hier, a prononcé son langage menaçant, et que, dans les couloirs du Sénat, le maréchal Martinez Campos a dit que le général Cassola avait été signalé à la malaise et à mécontentement dans l'armée depuis que les partis politiques sont décidés à retirer l'armée son influence dans la politique.

Le théâtre espagnol de Barcelone a été entièrement incendié, hier, après la représentation.

Aucune victime. Le théâtre était éclairé au gaz.

Deux hommes examinaient, hier, les livres étalés à la devanture d'une librairie des boulevards.

—*Mille recettes pour la cuisine*, fait l'un avec un sourire significatif.

—*Hélas!* murmure l'autre, une seule nous suffirait.....

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSÉE GOUTTIÈRE, A COVINGTON, LIQ. — M. Léon Belandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GOUTTIÈRE, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiana. Nous croyons utile de reproduire son rapport :

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants :

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide arsénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium : 263 mngs. par gallon. (263 milligrammes).

L'acide arsénique est combiné à l'acide carbonique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

En outre, d'après la composition et du chlorure, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents :

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive ;

2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, la font un tonique faible ;

3. L'acide arsénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Belandard a travaillé, pendant dix mois, sur qualité de sous-chlorure, un prix grand "Elect Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornegie Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de Pittsburg, ce, le maître lui a donné un certificat :

"27 août 1884.

"Par suite du nouvelle étud des effectuée, nouvelle ment, de la diminution sensible du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, dû nous passer de nous disposer des services de M. Léon Belandard, attaché au "Elect Furnace" Belandard, attaché au "Elect Furnace" Belandard, attaché au "Elect Furnace" Nous savons parfaitement capable et digne de confiance."

M. Belandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, et devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

LE MESSAGE

Présidentiel

Au 51me Congrès des Etats-Unis.

Nous avons devant nous cent quarante-deux feuilles, et grand format, s'il vous plaît, que nous transmet le télégraphe. En contenant le premier message annuel de M. Harrison, à la Chambre et au Sénat.

Nos bienheureux confrères de la presse américaine n'ont qu'à recevoir pareil dénot et à le transmettre aux typographes ; le tour est fait.

Mais il n'en est pas ainsi pour nous. Que s'il fallait traduire cette liasse pour la année de demain, la collaboration de quatre ou cinq aides, tout au moins, serait indispensable ; et, en fin de compte, nous imaginons que ce serait, en partie, peine perdue et que beaucoup de nos lecteurs pourraient fort négligemment se revoir un aussi long factum.

Donc nous nous contenterons de parcourir rapidement le document présidentiel—ce qui est déjà longue, rude besogne—et cela fait, d'en détacher les traits saillants.

Pour le reste, c'est affaire aux articles dits *leaders*. A ceux de se livrer à cette analyse par le menu.

Cela dit, allons à cette pile de paperasses amassées devant nous, entreprenons résolument, et surtout tâchons d'en sortir.

Le Message débute en annonçant au pays que nos rapports avec les gouvernement des Etats-Unis sont toujours excellents, que pas de questions internationales importantes restent à régler et que ce que celles-ci aboutiraient heureusement et bientôt. Nos rapports avec les gouvernements étrangers portent le durable cachet de la cordialité, de la cordialité. Il est donc non pas traditionnel de carter en cela toute intrigue, et à ce passé il importe de demeurer fidèle.

Nous comme en présence d'un fait très significatif : au moment où s'ouvre notre second siècle d'existence, nous trouvons sur le continent de l'Union des représentants de tous les Etats indépendants des Amériques du Nord et du Sud, confirant à l'effet d'adopter un plan qui rende leurs rapports plus étroits encore, plus fructueux, plus pratiques. A cette Conférence internationale le Congrès des Etats-Unis prêtera toute son attention, donnera ses sympathies.

Cette consolidation servira les intérêts du commerce, de l'industrie ; elle assurera mieux la paix que rien ne saurait faire et répondra aux besoins de la civilisation, en se montrant impartiale à tous.

Le Président fait ensuite allusion à la Conférence maritime maintenant en session à Washington, qui recherche un système définitif de jaugeage, dont devront naître tant de bienfaits.

Le Président recommande que le Congrès achève ce qui a été commencé ; qu'il y ait plus d'uniformité dans la constitution, du corps diplomatique et qu'un adopte la méthode suivante : les légistes des deux degrés : envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

L'attention des Chambres est appelée sur nos rapports avec la Chine. Si notre intérêt vital exclusion du travail chinois aux Etats-Unis, nous devons plaire justice aux Chinois qui vivent et ont le droit de vivre parmi nous. Tout donne à penser, d'ailleurs, que l'avènement du jeune empereur de la Chine a ouvert, pour ce pays, une ère de progrès et de prospérité.

La situation des affaires de l'île Samoane est encourageante. Si le débat a été ajourné, il sera repris bientôt et les choses reprendre de telle sorte que les droits et les intérêts des Indigènes de l'île Samoa seront sauvegardés.

La question des pêcheries pendantes entre les Etats-Unis et l'Angleterre marche sous à une solution pacifique, grâce à de nouvelles concessions de part et d'autre ; tout l'indique.

Il importe d'établir une frontière maritime visible entre les Etats-Unis et le Canada. En ce moment il est à peu près impossible de la bien découvrir ; de là, des difficultés fréquentes et d'où malaise ; réglement s'étendant à des cent pieds pour nous, est nécessaire aussi, pour les deux pays, et l'on soumettra au Sénat celui qui vient d'être négocié.

—L'importance du commerce de Cuba et de Porto Rico avec les Etats Unis vont qu'une législation nouvelle soit adoptée, grâce à laquelle nos bâtiments bénéficieront à des vexations faites aux quelles ils sont journellement soumis dans les ports des Indes Occidentales.

Le règlement des réclamations existant entre les Etats-Unis et l'Espagne ne progresse pas aussi rapidement qu'on le désirerait.

—Des questions se sont soulevées aussi relativement à des Américains, propriétaires de mines au Pérou. On se plaint des que la Pérou, obéissant à une instance d'autres gouvernements, ait négligé de faire droit aux réclamations légitimes de citoyens américains. Une enquête sera faite à ce sujet.

—Le même fait se produit à l'égard du Portugal à propos d'une concession faite à un Américain. En cela notre ministre a protestée à Lisbonne et rien ne sera négligé pour arriver à une satisfaction équitable.

Conformément à la Charte octroyée par le Congrès et à une convention avec Venezuela, les travaux du Canal Interocéanique du Nicaragua commencés. A ce propos des difficultés s'étaient élevées entre le Nicaragua et le Costa Rica. Mais on est arrivé à un arrangement ; et le gouvernement des Etats-Unis sera toujours disposé à multiplier ses efforts pour faire disparaître tous obstacles survenant contre un projet vraiment gigantesque et intéressant le commerce du monde entier.

L'amitié traditionnelle qui existe entre ces pays et la République Française n'est affirmée de nouveau par le part qu'ont pris notre gouvernement et notre peuple à l'Exposition Internationale de Paris. Le succès de notre exhibition a été satisfaisant ; et, en temps opportun, un rapport de la commission à ce sujet sera transmis au Congrès.

Le gouvernement des Etats-Unis a accepté, sous réserves, l'invitation que même fait la Belgique de faire partie d'un Congrès international, devant s'ouvrir à Bruxelles le 16 novembre 1889, à l'effet d'arriver aux plus sûrs moyens d'abolir la traite des noirs en Afrique.

Notre intérêt dans l'extinction de ce crime s'est encore accru des résultats de l'émancipation sur notre continent.

Nos relations demeurent cordiales avec l'Allemagne. La question qu'avait fait naître le retour en Allemagne de certains Allemands naturalisés est à la veille d'être décidée d'une façon satisfaisante pour les deux gouvernements.

Le nouveau gouvernement d'Haïti, qui semble être stable, a été reconnu par les Etats-Unis.

Les progrès de l'empire du Japon vont rendre manifestes par la promulgation récente d'une nouvelle constitution qui donne des garanties aux libertés et pourvoit à un ministère responsable et parlementaire.

Le bon vouloir du gouvernement persan se manifeste toujours par les égards avec lesquels sont traités les missionnaires américains, et par la façon dont le chah témoigne de ses de nos concitoyens qui entreprennent de développer les ressources de la Perse.

Une discussion se poursuit, relative au droit sur les droits de juridiction des Etats-Unis en Turquie. Rien ne sera négligé pour que la position des deux pays soit en cela clairement définie.

Des débats s'élèvent toujours dans nos relations avec divers pays relativement aux droits des citoyens naturalisés.

Le fait se produit spécialement avec la France, l'Italie, la Russie, la Turquie et parfois avec la Suisse. Il ne faut pas oublier qu'en même de la naturalisation ; mais il importe non moins que ceux qui ont été légalement naturalisés aient droit dans leurs droits par leur pays d'adoption. Cette question a été réglée par traités avec divers gouvernements ; il est désirable qu'il en soit ainsi avec tous les pays.

La révolution qui vient de donner la République au gouvernement du Brésil est un événement de grand intérêt pour les Etats-Unis. Notre ministre à Rio Janeiro a reçu immédiatement des instructions lui faisant un devoir de maintenir des relations diplomatiques avec le gouvernement provisoire ; et les représentants brésiliens à Washington ont été reçus par le gouvernement provisoire de demeurer en fonctions ; d'où il résulte que nos rapports amicaux avec le Brésil n'ont souffert aucune interruption.

D'autre part, notre ministre a été requis de reconnaître formellement, officiellement, au nom du gouvernement américain, la nouvelle République, dès que la majorité de la nation brésilienne aura signifié son assentiment à l'établissement et au maintien de la dite République.

—Au sein des Etats-Unis l'aspect général est prospère. Les résultats de l'exercice ont été exceptionnellement beaux ; la saison est riche en promesses pour le négociant, le manufacturier et pour l'ouvrier.

Le rapport du Secrétaire de la Trésorerie (année fiscale se fermant le 30 juin 1889) est prêt et nous transmis au Congrès.

Les recettes de toutes provenances, pour cette année ont été de $387,060,-058 34, savoir les attributions suivantes : Douanes, $223,832,741 68 ; Revenu intérieur, $130,881,513 92 ; sources diverses, $32,345,802 13.

Pour la même période les dépenses ont été de $281,996,-615 50 ; et les dépenses totales pour ce qui a trait au fonds d'amortissement, $339,-776,729 25.

L'excédent des recettes sur les dépenses, après avoir pourvu aux exigences du fonds d'amortissement, est de $37,470,129.59.

Le total des revenus actuels et évalués, est de $385,000,000 ; et celui des dépenses ordinaires, actuelles et évalues, est de $293,000,000 ; constituant, en sus du fonds d'amortissement, un total de dépenses de $341,321,116.99 ; donnant le surplus, évalué, de $45,678,883.01.

Seul entre de nombreux détails dont il nous paraît nécessairement quand seront terminés les rapports du Secrétaire de la Trésorerie et du Directeur de l'Agriculture (cette du 9 février 1889) un seul page mesure, mais que beaucoup reste à faire pour compléter la nouvelle organisation.

—M. Harrison demande que le Service des Signaux soit entièrement détaché du Département de la Guerre.

Il recommande aussi à l'attention des Chambres fédérales les intérêts de la population du District de Columbie. Les Chambres trouveront, dit le Président, d'utiles suggestions dans le rapport des commissaires du dit District.

La proposition de célébrer le quatre centième anniversaire de la découverte de l'Amérique par une Exposition Universelle, dans l'une des grandes villes de l'Union, est soumise au Congrès.

Le Président recommande une partie de son message au Service Civil ; une législation qu'il prétend faire respecter, observer. Il y voit un bienfait pour le pays. Nous en sauvions y contribuer ; pourvu que l'Exécutif ne souffre pas que la dite législation soit sciemment violée, comme tant de précédents nous portent à le craindre.

On trouvera aussi dans ce document de nombreuses pages consacrées à la race noire, à la position de ses ouvriers, dont il fait grand éloge et cet appelle la sollicitude de la Chambre et du Sénat.

Dans cette partie du message, le politicien le politicien se montre ; M. Harrison veut (et cela est à l'adresse du Sud bien connu) des tyrannies, des suppressions de droits qui existent surtout en son imagination d'Exécutif, supposant peut-être à une réélection.

Le temps passe et vite dans cette Capitale de la Maison Blanche.

Donc il en appelle au Congrès pour une législation qui assure à tous le libre exercice du droit de suffrage et autres droits civils octroyés par les lois et consacrés par les Etats Unis. Le contrôle de l'élection appartient à la Chambre fédérale est évidemment dénué de tout gouvernement général, et il demande que toutes les contestations naissant de telles élections soient examinées aux cours fédérales.

A l'expiration de cette période, l'union sera cimentée par l'adoption d'une constitution, qui embrassera toutes les relations politiques, commerciales et autres entre les cinq républiques et les puissances étrangères.

Le Honduras, le Guatemala et San Salvador ont déjà signé le traité, et l'on dit que le Costa Rica suivra. Déjà que le Nicaragua aura signé. On dit maintenant avec certitude qu'il n'y aura pas d'autres différends entre le Nicaragua et Costa Rica.

Le Président Scogo a signé le traité qui adhère le Nicaragua dans les Etats-Unis de l'Amérique Centrale, mais on croit que le Congrès du Nicaragua n'y opposera.

Mort du frère du Vice-Président Fillmore.

Lagrange, Ill., 3 décembre.—M. Cyrus Fillmore, frère de l'ex-Président Fillmore, a succombé hier à une fièvre typhoïde. Il était âgé de 87 ans.

M. Fillmore laisse une grande fortune.

La Ligue irlandaise et la Ligue américaine.

Détroit, Mich., 3 décembre.—Le Rév. Dr. Reilly et le Col. John Atkinson, qui sont partis le 4 octobre de Détroit, sont arrivés ce matin d'Angleterre. Ils disent qu'en Angleterre et en Irlande la perspective pour la cause irlandaise est très favorable.

Le Dr Reilly porte des messages de M. Parnell, président de la Ligue Irlandaise à M. Fitzgerald, de la Ligue Américaine. Ces messages seront probablement donnés à la presse dans quelques jours.

Définition du mal de mer :
Trance Atlantique.

Petit questionnaire géographique :

—Dites-nous comment se dénomment les mers qui vivent sur le globe ?

Réponse :

—Nous avons la race blanche, la race jaune, la race noire.

Reste une mer en cela :

—Ah la méditerranée

FRANCE.

**M. Whitela